

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de Dreux
Canton de Dreux-Est

COMMUNE de CHERISY

28500 CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2006

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le jeudi 23 Novembre 2006 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, LEFEU, MME HIAE, M. LOQUET, MMES KERMARREC, CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, M. LEROY, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

Etaient absents excusés : MME LEGER

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / SITUATION FINANCIERE

Budget Général

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la situation financière de la commune à la date du 23/11/2006 :

- en fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 934 730,35 € et les recettes à 1 272 602,27 b€ €.

M. le Maire souligne que cela représente une dépense moyenne pour la commune de 3 000 € de fonctionnement par jour (1.50 € par jour et par habitant environ).

- en investissement, les dépenses se montent à 631 888,28 € et les recettes à 715 296,86 €

Budget CCAS

Fonctionnement – dépenses : 6 363,39 € pour 8 211,80 € de recettes

Budget Eau

Fonctionnement - dépenses : 158 404,44 € pour 138 815,90 € de recettes.

Investissement – dépenses : 30 639,90 € pour 49 960,16 € de recettes

Michel LETHUILLIER rappelle que les services de la Préfecture ont obligé la commune à abandonner la production d'eau sur le site de Fermaincourt, à cause du taux de nitrates trop élevé pour les normes actuelles (51mg/l pour un seuil maximum de 50)

Depuis, c'est le puits du Poteau du Vallot qui alimente la commune en eau potable, cette eau est donc achetée par la commune au SICA ANET. Cela signifie que le budget Eau va subir des modifications importantes à l'avenir. Michel LETHUILLIER insiste sur le fait que la commune doit affiner la gestion de la consommation d'eau : recherche de fuites sur le réseau, pose de compteurs sur chaque bâtiment communal, afin de maîtriser au mieux la consommation.

Jean-Pierre LEFEU informe que le SICA ANET projette la construction d'un bassin pour alléger le château d'eau d'Abondant, ce qui engendrerait des investissements importants, répercutés sur les communes.
Pour information.

Budget Assainissement

Fonctionnement – dépenses : 86 721.67 € pour 112 836.45 € de recettes

Investissement – dépenses : 24 594.49 € pour 6 506.45 € de recettes.

Pour information.

D. 2264

3° / OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la commune,

Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement financier afin de gérer au mieux ces variations,

Considérant les propositions offertes par le CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE dans le cadre d'une convention déterminant les conditions d'utilisation d'une ligne de trésorerie,

Sur proposition du Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du CREDI AGRICOLE VAL DE FRANCE

- Fixe le montant maximal de ce crédit à .200 000. Euros sur un an au taux variable T4M+0,10%, soit ce jour 3,38%.

- Autorise le maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

D.2265

3° / TARIFS MARCHE DE NOEL

Christian BOUCHER informe le conseil municipal que le 4^{ème} Marché de Noël aura lieu le dimanche 17 décembre 2006 Place de l'Eglise et Place des Marronniers pour la partie Brocante de Noël, pour la première fois cette année.

Il est proposé de reconduire le même tarif que l'an dernier soit 30 € par stand.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité

D. 2266

4° / TARIFS PUBLICITES BULLETIN MUNICIPAL 2007

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2007.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

* 1/12^{ème} de page 70 €

* 1/8^{ème} de page 100 €

* ¼ de page 150 €

* ½ page 230 €

* création de la page complète : 400 €

* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2^{ème} ou 3^{ème} page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur JONOT est chargé de recruter de nouveaux annonceurs.

5° / FONDS DE PEREQUATION 2006

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2006 au taux de 35 % , soit une subvention maximum de 21 000 € pour l' acquisition et travaux divers suivants (facturation 2006) s'élevant à 107 766,18 € Hors taxes selon le détail ci-dessous. :

Nature des travaux	Entreprises	Montant € H.T.
Peinture salle de classe	GUIRLIN	2 478.68
Peinture dortoir	GUIRLIN	1 385.26
Réfection sol salle polyvalente	SOLEDECOR	5 746.20
Travaux plomberie bâtiments communaux	MAHARAUX	3 419.62
Travaux plomberie classe préfabriquée	MAHARAUX	1 554.03
Travaux plomberie école maternelle	MAHARAUX	1 869.76
Travaux électricité bâtiments communaux	MAUBRY	6 239.03
Fourniture et pose cloture stade municipal	NORMANDI CLOTURES	4 850.00
Fournitures rideaux salle polyvalente	A C D	2 330.00
Fourniture rideaux école maternelle	A C D	1 415.00
Acquisition véhicule Renault	Ass. BIEN ETRE POUR LA FAMILLE	3 186.54
Acquisition véhicule Nissan	HARDY	3 762.54
Travaux plomberie pour arrosage	MAHARAUX	11 368.13
Pose illuminations Noël	SICAE ELY	2 370.56
Fourniture et pose jardinières	EUROVIA	5 500.00
Enfouissement réseau téléphonique rue Ste Gemme	INEO	18 851.74
Enfouissement réseau téléphonique rue Ste Gemme	INEO	11 131.75
Réfection voirie rue Ste Gemme	INEO	19 421.66
Acquisition tables	SEREM	885.68
	TOTAL H.T.	107 766.18

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2006 pour un montant de 21 000 €.
Adopté à l'unanimité.

6° / AMELIORATION LOGEMENT 33 RUE CHARLES DE GAULLE ET LOCAUX ANCIENNE MAIRIE

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal que, Nathalie DUBUT, locataire du logement communal sis 33 rue Charles de Gaulle va accoucher prochainement. Il convient de restaurer ce logement, notamment en ce qui concerne le revêtement de sol de la salle à manger et le remplacement de 4 fenêtres par des fenêtres PVC.

Il souligne aussi que 2 fenêtres sont à changer dans les locaux de l'ancienne mairie. Une consultation a été lancée et certains devis ont déjà été reçus. A réception de la totalité des devis, ces derniers seront étudiés par la Commission des Travaux. Les membres du conseil municipal autorisent cette Commission à se prononcer sur le choix du fournisseur des fenêtres.

7° / DEVIS ORDINATEURS ECOLE PRIMAIRE

Michel LETHUILLIER présente aux membres du conseil municipal une demande de la directrice de l'école élémentaire pour l'extension du réseau informatique à 15 ordinateurs, sachant que l'école est déjà équipée de 5 postes en réseau.

Après discussion, le conseil municipal accepte le principe de cette extension du réseau informatique sur le prochain budget 2007. Le matériel serait livré pendant les vacances de février 2007. Des devis détaillés sont attendus et seront étudiés lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. Une possibilité de location sera également envisagée.

8° / AVENANT A LA CONVENTION CODEL

D. 2268

M. le Maire expose les évolutions apportées aux missions et modalités d'intervention du CODEL et la nécessité de modifier la convention de financement en cours par un nouvel avenant défini entre le CODEL et les services de la Préfecture et dont il est donné lecture . En conséquence, il rappelle qu'au titre de 2006, la subvention destinée au CODEL a été d'un montant de 8 282 €. Cette subvention est renouvelable selon l'avenant jusqu'à fin 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec le CODEL
- autorise M. le Maire à inscrire la subvention au budget. Adopté à l'unanimité.

D. 2269

9° / CONVENTION ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) à passer avec les services de l'Etat – Direction Départementale de l'Équipement

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

VU l'article 1 - III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMENAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

VU le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002.

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O. du 31 décembre 2002

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDE) afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments d'assistance suivants :

- 1) Missions de base
- 2) Missions complémentaires optionnelles :

- ∞ l'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière
- ∞ la gestion du tableau de classement de la voirie
- ∞ l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- ∞ l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie

Compte tenu de notre population de 1869 habitants (population DGF), l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'élève pour l'année 2007 (hors revalorisation suivant index ingénierie) à :

à 1869 habitants x 0,75 € /habitant/an	= 1 401,75 €
Total mission de base =	= 1 401,75 €

Par ailleurs, la commune ayant opté pour les missions complémentaires prévues par la loi du 11 décembre 2001, il convient d'apporter en complément de la rémunération de base les pourcentages suivants :

- ∞ 5 % pour l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- ∞ 5 % pour l'assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie
- ∞ 5 % pour la gestion du tableau de classement de la voirie
- ∞ 35 % pour l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le montant n'excède pas 30 000 € et cumulé à 90 000 € par an.

Le montant total des missions s'élèverait à

- missions de base :	1 401.75
- missions complémentaires	700.88
TOTAL	2 102.63

Considérant le dégrèvement de 70% accordé aux communes faisant partie d'une structure intercommunale,

Considérant que la Commune de Chérisy est membre de la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais",

Le dégrèvement appliqué est de 70% de 2 102,63 = 1 471,84 €

En conclusion l'estimation prévisionnelle pour 2007 (hors revalorisation suivant index ingénierie) se résume ainsi :

Montant total des missions	2 102,63
Montant du dégrèvement	- 1 471,84
TOTAL	630,79

M. le Maire précise également que cette convention valable pour 2007 à compter du 1^{er} janvier pourra être reconduite tacitement pour les 2 années qui suivent 2008 et 2009. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'Etat moyennant un préavis de six mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au règlement de la convention pour 2007 l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,

- d'autoriser le Maire à signer la Convention avec l'Etat (DDE). Adopté.

II – ADMINISTRATIF

D.2270

1°/ CREATION D'UN POSTE AGENT DES SERVICES TECHNIQUES A TEMPS COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent des services techniques pour les espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Décide :

- La création d'un poste d'**agent des services techniques à temps complet à compter du 4 décembre 2006.**

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques au service Espaces verts de Chérisy.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Adopté à l'unanimité.

D. 2271

2°/ MISE A DISPOSITION DE LA CCLVD DE PERSONNEL COMMUNAL

Michel LETHUILLIER rappelle aux membres du conseil municipal le transfert de la compétence Enfance Jeunesse à la CCLVD. Dans ce cadre, il présente la liste du personnel communal travaillant au centre de loisirs ou à la garderie périscolaire et qui doit être mis à disposition de la CCLVD. Il précise que la CAP du Centre de Gestion a été saisie, cette dernière devant se réunir le 30 novembre prochain.

Nom	Statut	Temps de travail /semaine	Proposition de mise à disposition de la CCLVD
BROSSET Carole	Agent animation qualifié titulaire	35 heures	28 heures/semaine
DOUILLET Patricia	Agent animation qualifié titulaire	18 heures	18 heures/semaine
RIZZON Sonia	Agent des services techniques titulaire	35 heures	11 heures/semaine
IZQUIERDO Maryse	Agent des services techniques titulaire	35 heures	6 heures/semaine

Après délibération, le conseil municipal adopte la mise à disposition du personnel selon tableau ci-dessus, sous réserve de l'avis favorable de la CAP. Adopté à l'unanimité.

III – TRAVAUX

D. 2272

1° / COMPLEXE CULTUREL ET ASSOCIATIF – CONFIRMATION DEMANDE DE SUBVENTION 2^{ème} TRANCHE

Concernant les travaux de la nouvelle salle polyvalente, M. le Maire rappelle les différentes subventions demandées auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Pays / Département :

- 1^{ère} tranche : (lots 1 à 9) Subvention de 195 000 € pour 650 000 € H.T de travaux

- 2^{ème} tranche : (lots 10 à 15 + honoraires architectes + bureaux études) Subvention de 91 209 € pour 304 030 € H.T de travaux.

Pour mémoire, les travaux de la 2^{ème} tranche se composent comme suit :

Lot n°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
10	CARRELAGES	BATIOPOSE	37 444.95
11	PLOMBERIE SANITAIRES	MAHARAUX	9 746.39
12	ELECTRICITE	L T E	103 729.68
13	CHAUFFAGE VMC GTC	MAHARAUX	81 816.03
14	PEINTURE SOL SOUPLE	INGRAND	13 873.46
15	EQUIPEMENT CUISINE	LANEF	11 170.45
	MAITRISE OEUVRE	JUBERT	59 000.00
	BET ACOUSTIQUE	ACOUSTIQUE & CONSEIL	9 450.00
	GEOMETRE	FORTEAU	1 824.00
	COORDINATION SPS		4 784.00
		TOTAL H.T.	332 838.96

Après délibération, le conseil municipal confirme cette demande de subvention d'un montant de 91 209 € auprès du Conseil Général, pour la 2^{ème} tranche des travaux de la salle polyvalente. Adopté à l'unanimité.

D. 2273

2° / AGRANDISSEMENT COMPLEXE CULTUREL ET ASSOCIATIF - AVENANTS

M. le Maire rappelle l'estimation pour l'agrandissement de la salle polyvalente évaluée à 70 000 €. Il propose, après étude par le cabinet JUBERT, de reporter l'enveloppe des travaux d'aménagements extérieurs, prévus initialement, sur ces travaux d'agrandissement de la salle. Des avenants pour plus-value et moins-value seront établis par le Cabinet JUBERT. Après calcul, le montant des travaux serait de 15 000 € environ.

Un nouvel appel d'offres serait lancé ultérieurement pour les aménagements extérieurs.

Après délibération, le conseil municipal autorise la Commission d'Appel d'Offres à signer les avenants et M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

3° / COMPLEXE CULTUREL ET ASSOCIATIF - 1% ARTISTIQUE

Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal du décret 2002-677 du 29/04/2002, modifié par le décret 2005-90 du 4/02/2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Les collectivités se doivent de faire réaliser une œuvre d'art qui doit être installée dans toute nouvelle construction (salle polyvalente, lycée, complexe sportif, et...). Le montant de cette réalisation doit représenter 1% du montant HT des travaux.

M. le Maire indique, que dans ce cadre, un projet avait été initié par Monsieur JUBERT pour le hall du futur complexe culturel et associatif. Il s'agirait de la réalisation d'un buste de Victor Hugo par un artiste local, Denis RODIER.

Michel LETHUILLIER précise également que cela entraînerait la dénomination du lieu. Après discussion, le conseil municipal est d'accord pour poursuivre la démarche entreprise par Monsieur JUBERT.

D. 2274

4° / PROJET AMENAGEMENT POSTE – TRANSFERT ARCHITECTE

Michel LETHUILLIER rappelle la délibération du 2 mai 2006 relative au projet étudié par Monsieur JUBERT pour l'extension et l'aménagement des locaux de La Poste. Suite au décès de Monsieur JUBERT, il est proposé que l'étude de ce projet soit transférée auprès de Madame BOUVIER, architecte installée à Raville. Adopté à l'unanimité.

IV – FONCIER

D. 2275

1° / ENQUETE PUBLIQUE ARSENAL RAVILLE

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un habitant de la commune pour l'acquisition de l'arsenal de Raville, sis rue d'Augis, terrain cadastré G 400 d'une superficie de 130 m².

Il indique qu'une enquête publique est nécessaire et que le service des Domaines a évalué l'ensemble (arsenal + terrain) à 10 500 €

Après délibération, le conseil municipal décide le lancement d'une enquête publique "commodo – incommodo". Adopté à l'unanimité.

Jean-Pierre LEFEU pose la question de savoir où sera entreposé le sel qui est actuellement dans ce local. Michel LETHUILLIER répond qu'il sera transféré dans l'arsenal rue d'Anet. Les membres du conseil font remarquer que ce local est rempli par les affaires d'Henri MATHIEU et que ce dernier devrait le débarrasser.

M. le Maire indique qu'un courrier lui a déjà été envoyé l'an dernier. Une nouvelle demande va lui être adressée pour qu'il vide ce bâtiment avant la fin de l'année..

2° / CONFIRMATION ACQUISITION TERRAIN BOXHO

Michel LETHUILLIER rappelle la délibération D.2260 DU 15/09/2006 décidant l'acquisition des parcelles D.660 et D.661 d'une superficie de 3685 m² pour un montant de 60 000 €.

Il informe le conseil municipal que le notaire de Monsieur BOXHO, Maître RIBEYRE, a fait parvenir en Mairie le projet d'acte de vente dont les frais s'élèvent à 1 430 €.

Pour information.

D. 2276

3° / VENTE BANDE DE TERRAIN POUR ACCES PARCELLE ZO 74

M. le Maire informe avoir été saisi d'une demande d'une habitante de la commune, intéressée par l'acquisition d'une bande de 4 m environ du terrain communal cadastré ZO 172 (terrain de jeu des Hauts de Cherys), afin de créer un accès sur sa propriété à cet endroit.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour la cession de cette bande de terrain et autorise le Maire à signer tous documents dans ce dossier. Adopté.

V - QUESTIONS DIVERSES

1° / Lotissement voie lotissement rue des Mésanges

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la voie privée du futur lotissement de Raville serait dénommée "Impasse de la Résistance" par LM Promotion.

Pour information.

2° / Transfert contrats EDF à SICAE ELY

Suite au transfert de contrat de fourniture d'énergie électrique EDF à la SICAE ELY, ce dernier organise une réunion publique d'information vendredi 24 novembre 2006 à 20h30 à la salle polyvalente. Pour information.

3° / Décentralisation DDE

Michel LETHUILLIER donne connaissance d'un courrier de la DDE de Chartres, confirmant la décentralisation des services. Depuis le 16 octobre dernier, tous les dossiers de Chérisy sont traités sur Chartres par Madame Danièle BOUDON.

4° / Plan de sauvegarde communal

M. le Maire présente une proposition de M. Juan Carlos GARCIA MORA pour l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde Communal. Il sera étudié plus en profondeur lors d'une prochaine réunion de conseil.

TOUR DU TAPIS

- M. LETHUILLIER
- ↳ A reçu dossier finalisé des 11 ha de la Zone des Forts. 3 entreprises sont déjà intéressées.
 - ↳ Informe de l'acquisition d'une auto-laveuse pour le sol de la salle polyvalente. La salle est nettoyée le lundi matin et le vendredi après-midi par Eddy ROCCHI. Le contrat avec PREST a été résilié.
- Ch. BOUCHER
- ↳ donne connaissance de la dernière commission scolaire.
 - cantine petit problème d'horaire qui a été résolu
 - il a été soulevé la question de l'aménagement du temps scolaire. Une consultation sera lancée.
 - CLSH : acquisition d'un nouveau réfrigérateur spécifique au centre de loisirs ainsi qu'un micro-ondes. – Poneys : il faut continuer à aller sur Chérisy car c'est sur place, donc pas de problème de transport.
 - ↳ Marché de Noël : il aura lieu le dimanche 17 décembre Place de l'Eglise et une innovation cette année : Brocante de Noël Place des Marronniers.
- B. LOQUET
- ↳ Téléthon : un 4 pages a été distribué dans les boîtes à lettres.
 - 1^{er} défi : pyramide de conserves alimentaires
 - 2^{ème} défi : réalisation d'une place de stationnement pour handicapés Place de l'Eglise. Le panneau de signalisation est à la charge de la commune
 - ↳ Illuminations de Noël : elles seront installées à partir du 28/11/06
- N. KERMARREC
- ↳ Les jouets et les chocolats pour la fête de Noël qui aura lieu le 17 décembre, ont été commandés- 328 enfants de moins de 10 ans sur la commune. Michel LETHUILLIER rappelle que tous les enfants fréquentant les écoles en bénéficient (y compris les hors communes).
A ce sujet, il lance une réflexion sur une éventuelle participation financière de la commune de Montreuil pour les enfants de Montreuil qui déjeunent en cantine.
 - ↳ Acompte sur factures d'eau : il est demandé la possibilité qu'il passe de 30% à 50% de la consommation de l'année précédente. Cela entraînerait une facture définitive moins importante en fin d'année. M. le Maire donne son accord.
 - ↳ Demande la pose d'éclairage public à l'angle de la Croix des Pèlerins (chez M. BELLAMY) ; possibilité d'installer un éclairage supplémentaire sur le même poteau. M. le Maire répond qu'il faudrait prévoir l'amélioration régulière de l'éclairage public dans les hameaux, dans le cadre d'une programmation de travaux (éclairage – sécurité).

- ↳ Demande signalisation (bandes blanches ou pointillés) sur certaines routes départementales. M. le Maire va le demander aux services du Département.
 - ↳ Demande si le Comité des Fêtes peut récupérer 3 jouets (restant de la précédente Fête de Noël)qui ne sont plus sous garantie pour le loto de l'association. M. le Maire répond que cela n'est pas possible car ces jouets ont été achetés par la Commune.
- A. BROU
- ↳ Demande possibilité d'avoir des plans de la commune sur les panneaux d'affichage.
 - ↳ Signale que le propriétaire de l'enclume qui nous avait été prêtée souhaite la récupérer. Il en propose une plus grande pour 400 €.
- F. LEBOURG
- ↳ Demande la nettoyage de la Place de Raville
- M. ISABEL
- ↳ Informe que le prochain Comité Syndical du SITED aura lieu le 27 novembre prochain = augmentation des tarifs. - Pass Evado : 900 demandes sur le département.
 - ↳ Signale que le charpentier intervenant sur le chantier de la nouvelle salle polyvalente s'est fait siphonné du gas-oil.
- S. JETHA
- ↳ Demande de sécuriser la Place de Raville
- J.P. HUBERT
- ↳ Signale ampoule grillée au Monument aux Morts
- J. JONOT
- ↳ Signale stationnement de véhicules sur les trottoirs à Fermaincourt.
 - ↳ Signale que les lampadaires installés rue du Moulin ne fonctionnent pas bien.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 01h00